

Présents : Alain RIGAUD, Audrey CADART, Célestin CAPELLI, Céline COLAS FRANCE, Sylvie CORAZZINI, Emilie FOTI, Isabelle GIRIE, Bernard JAILLET, Arnaud LACROIX, Dominique LACROIX, Laurence MAS, Catherine PRILLARD

Excusés : Vanessa DAVID, Christelle FLORYSZCZAK, Corinne GRECO, Sylviane GUINARD

Absents : Magali PEUGET, Béatrice VERNIER

Alain RIGAUD accueille les membres de la Commission Pays de Ludy -Petite enfance et Affaires scolaires- ainsi que les personnes invitées à représenter à les communes disposant d'une école. Il est précisé que suite à une erreur, la commune de Charchilla n'a pas été invitée : on s'en excuse. Alain RIGAUD remercie les personnes présentes et rappelle l'ordre du jour de la réunion.

1. Schéma scolaire et étude sur le transfert des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire

Des échanges et des réflexions se font autour de documents distribués aux membres présents (voir documents joints au compte-rendu) :

Etat des lieux

Les effectifs et la répartition des élèves à l'échelle de Jura Sud sont présentés.

Les retours et compléments d'information suivants peuvent être notés :

- SIVOS En Sapey : la navette du mercredi pour emmener les enfants à l'ALSH Tom Pouce coûte 145€/mois sur 10 mois. Il concerne aujourd'hui 8 enfants. Ce service a un coût mais représente une plus-value pour les familles concernées (prise en charge à la journée des enfants).
- Lect : une insatisfaction des parents remonte depuis le passage à 2 classes de septembre 2016. L'une des classes a 5 niveaux différents (petite section au CE1) dont des CP en plein apprentissage (20 élèves). La 2^{ème} classe est sur 3 niveaux mais avec des enfants en difficulté dont l'accompagnement n'est pas aisé compte tenu de l'effectif de la classe (24 élèves).
- Cernon : la scolarisation de leurs enfants sur Lect a 2 avantages. D'une part, la proximité de l'école par rapport à Arinthod dont ils dépendent. D'autre part, les horaires du transport scolaire. En effet, pour se rendre sur Arinthod, les enfants doivent prendre le même car que celui des collégiens, ce qui les fait se lever particulièrement tôt et rentrer tard pour leur âge (dès 3 ans).
- Rappel des cas dérogatoires pour la scolarisation d'un enfant en dehors de son école de rattachement :
 - si les 2 parents travaillent et que les services de garde et de restauration ne sont pas proposés,
 - si un frère ou une sœur est déjà inscrit dans un établissement extérieur à la commune de rattachement,
 - si la scolarisation maternelle ou élémentaire a commencé ailleurs (à la fin de la maternelle, l'enfant reviendra sur la commune de rattachement),
 - pour des raisons de santé.

Schémas scolaires 2020 et 2026

Les schémas proposés restent dans la logique d'un maillage du territoire. Cependant, différents scénarios restent possibles en fonction d'évolution difficile à prévoir.

Les retours et compléments d'information suivants peuvent être notés :

- Une baisse d'effectif sur le RPI Martigna, Montcusel, Villards d'Héria laisse craindre une fermeture de classe rapidement et donc une fermeture d'école sans doute avant que la communauté de communes ne soit compétente (champ d'étude défini en décembre 2016, ouverture/fermeture de poste définis en février 2017)
- Les problématiques autour des communes de Martigna, Montcusel, Villards d'Héria, Lect et Cernon sont nombreuses : quelle sera la capacité d'action de la communauté de communes, compétente, pour agir plutôt que subir ?
- Le maintien des écoles rurales a l'avantage de proposer aux enfants des écoles « familiales ». Cependant, compte-tenu des équipements et services présents à Moirans-en-M., est-ce le mieux pour l'enfant ?

- Lorsque la communauté de communes sera compétente, c'est elle qui financera le service scolaire dans les différentes écoles du territoire et c'est elle qui prendra les inscriptions des élèves dans les écoles : il n'y aura pas de modification dans la répartition des enfants, chaque commune étant rattachée à une école (comme dans une ville, il existe plusieurs écoles réparties par quartier).

Dérogation complémentaire

En cas de fermeture d'écoles, il est proposé d'accepter des dérogations vers des écoles extérieures à la Communauté de communes pour des raisons de proximité et de flux.

Fonctionnement à l'échelle communautaire

Les grands principes de fonctionnement des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire avec les incidences pour les communes et les agents sont présentés.

Les retours et compléments d'information suivants peuvent être notés :

- Quels seront les pertes, les maintiens ou les développements d'activités périscolaires sur les différents sites ?
- Tous les sites ne proposent pas le même service le mercredi après-midi : comment la communauté de communes envisage d'harmoniser les choses (et non uniformiser) ? Maintien d'une navette depuis Charchilla jusqu'à Tom Pouce ? Développement de navette sur les autres sites ? Mise en place d'un mode de garde sur les sites n'en disposant pas ?
- Le mode de calcul des coûts et de la facturation aux familles seront harmonisés. Cependant le coût horaire pourra être différents selon les prestations définies par le PEDT (type d'activités, structuration avec ou sans ALSH, etc.).
- Les PEDT existants seront respectés. Les PEDT à renouveler seront définis site par site pour répondre aux besoins de proximité.
- Les agents accompagnateurs dans les cars sont également concernés par le transfert de compétences (obligation d'accompagnement pour les enfants de moins de 6 ans).
- Des éléments sur le fonctionnement entre commune/SIVOS, école et famille sont manquants : des rencontres site par site vont se dérouler d'ici la fin de l'année pour approfondir le fonctionnement possible dans le cadre d'un transfert de compétences.
- Le transfert des charges (finances) sera étudié prochainement : le système de transfert de droit commun étant assez inéquitable entre les communes ayant investi (beaucoup de charges à transférer) et celles ne le faisant pas ou sans école (peu de charges à transférer), un mode de calcul dérogatoire sera proposé. Cependant, ce système nécessite l'unanimité des conseils municipaux pour le transfert de ces compétences.

2. Affaires scolaires

Mobilier des cantines scolaires

2 demandes sont prises en compte :

- Cantine scolaire de Charchilla : 24 chaises pour un montant de 1578,91 €
- Cantine scolaire de Lect (aménagement au sein de l'école) : meubles, réfrigérateur, four, lave-vaisselle de type « domestique » pour 1 100,33 €

Les membres de la Commission s'interrogent sur la responsabilité de la commune de Lect et, après prise de compétence, de la communauté de communes Jura Sud quant à l'acquisition de matériel domestique et non professionnel.

Réponse a posteriori : Il n'y a pas d'obligation d'avoir du matériel professionnel mais la qualité de service doit être assurée. Les contrôles de température (réfrigérateur et four) et l'entretien des locaux doivent pouvoir être faits dans de bonnes conditions. La commune de Lect devra s'équiper de matériel de mesure de température adapté.

Groupe scolaire RPI Châtel de Joux, Etival, Les Crozets

L'avant-projet définitif a été arrêté et le plan de financement remis à jour (validation par le Conseil communautaire du 22 septembre 2016).

DEPENSES HT		
Travaux d'investissement	781 513,00 €	83,3%
Etudes	157 000,00 €	16,7%
TOTAL	938 513,00 €	100,0%

RECETTES HT			
DETR "2 classes"	240 000,00 €	25,6%	notifié
DETR "restauration scolaire"	40 400,00 €	4,3%	
Conseil régional Rénovation énergétique - phase ETUDES	11 252,40 €	1,2%	notifié
Conseil régional Rénovation énergétique - phase TRAVAUX	40 000,00 €	4,3%	
Réserve parlementaire	10 000,00 €	1,1%	notifié
Fonds de concours RPI Châtel-de-J, Etival, Les Crozets (50% du reste à charge hors office) (*)	250 930,30 €	26,7%	notifié
SOUS-TOTAL subventions publiques	592 582,70 €	63,1%	
CAF du Jura "périscolaire"	80 000,00 €	8,5%	
SOUS-TOTAL subventions privées	80 000,00 €	8,5%	
Autofinancement CC Jura Sud (50% du reste à charge + office)	265 930,30 €	28,3%	
SOUS-TOTAL autofinancement	265 930,30 €	28,3%	
TOTAL	938 513,00 €	100,0%	

(*) Répartition au prorata de la population, RP 2013

	Montant HT	Montant TTC	Montant fonds de concours
Châtel de Joux (54 hab. => 9,4% du RPI)	23 587,45 €	28 304,94 €	23 661,80 €
Etival (312 hab. => 54,1% du RPI)	135 753,29 €	162 903,95 €	136 181,19 €
Les Crozets (211 hab. => 36,5% du RPI)	91 589,56 €	109 907,47 €	91 878,25 €
TOTAL	250 930,30 €	301 116,36 €	251 721,23 €

Inscription aux activités pédagogiques 2016-2017

En tenant compte des écoles ayant déjà bénéficié d'une action les années précédentes et d'une répartition géographique des écoles bénéficiaires, les inscriptions suivantes sont retenues :

Activités pédagogiques	Demandes reçues	Inscriptions retenues
Association des Petits débrouillards Grand Est Découverte de la science Cycle 1	- Montcusel, PS-MS-GS - Saint Joseph, TPS-PS-MS - Lavancia-Epercy, PS-MS-GS - Vaux-les-Saint-C., PS-MS-GS - Etival, PS-MS-GS-CP - Liloludy, Moirans-en-M, TPS-PS - Lect, PS-MS-GS-CP-CE1	- Montcusel, PS-MS-GS - Saint Joseph, TPS-PS-MS - Lavancia-Epercy, PS-MS-GS - Etival, PS-MS-GS-CP - Liloludy, Moirans-en-M, TPS-PS
Association des Petits débrouillards Grand Est Découverte de la science Cycle 3	- Villards d'H, CE2-CM1-CM2 - Lect CE2, CM1, CM2 - Saint Joseph, CM1-CM2 - Roger Millet, Moirans-en-M, CM1 - Roger Millet, Moirans-en-M, CM2 - Vaux-les-Saint-C., CE2-CM1 - Vaux-les-Saint-C., CM1-CM2	- Villards d'H, CE2-CM1-CM2 - Saint Joseph, CM1-CM2 - Roger Millet, Moirans-en-M, 1 classe sur les 2 demandes à leur libre appréciation - Vaux-les-Saint-C., 1 classe sur les 2 demandes à leur libre appréciation
CPIE du Haut-Jura Education à l'environnement Cycle 2	- Jeurre, CP-CE1 - Lavancia-Epercy, CP-CE1 - Lect, CE2-CM1-CM2 - Roger Millet, Moirans-en-M, CP - Roger Millet, Moirans-en-M, CE1 - Roger Millet, Moirans-en-M, CE2	- Jeurre, CP-CE1 - Lect, CE2-CM1-CM2 - Roger Millet, Moirans-en-M, 2 classes sur les 3 demandes à leur libre appréciation
CPIE du Haut-Jura « Energie » Cycle 3	Pas de demande à ce jour	

Les membres de la commission sont favorables à solliciter les classes de cycle 3 non retenues sur l'animation « Energie » du CPIE du Haut-Jura.

3. Fête de la Petite Enfance

Il est proposé que la 5^{ème} édition se déroule le **samedi 22 avril 2017**, après le WE de Pâques et avant le WE du 1^{er} mai.

Une attention particulière sera apportée à équilibrer les activités « libres » et les activités plus « structurées » afin de répondre aux besoins des enfants de 0 à 5 ans, tout en apportant de nouvelles innovations.

Ainsi, il est proposé de faire appel à la compagnie « Les petits détournements » qui propose une activité musique à partir de sculptures musicales. Cette prestation remplacerait l'itinérance musicale présente sur la Fête jusqu'à présent. Leur planning étant assez contraint, une validation rapide est nécessaire.

Par ailleurs, l'affiche doit être travaillée rapidement : étant satisfait du travail réalisé en 2016, il est proposé de solliciter à nouveau Julien David.

La commission donne un avis favorable au devis de 850 € pour « Les petits détournements » ainsi que pour le devis de 250 € de Julien David.

Une présentation plus complète sera faite lors d'une prochaine commission.

Par ailleurs, les membres de la Commission sont sollicités pour faire remonter des idées pour l'exposition ou sur un autre sujet lié à la Fête (décoration, etc.).

4. Questions diverses

Planning des travaux du Multi-accueil

Des éléments techniques ont retardé le projet très contraint d'un point de vue foncier (bâtiment quasi-mitoyen avec l'école maternelle d'une part et l'école élémentaire d'autre part.) : l'avant-projet définitif a dû être refait à 2 reprises afin de respecter les prescriptions des documents d'urbanisme.

Par ailleurs, il a fallu s'assurer de la position d'un cours d'eau souterrain (Le Murgin) afin de positionner les fondations en conséquence : ce travail n'a pu être réalisé dans les délais souhaités, les conditions de sécurité nécessaires n'étant pas réunies en temps voulu (niveau de l'eau, etc.).

Ces retards nécessitent un nouveau calendrier prévisionnel :

- Septembre 2016 : dépôt du permis de construire (délai d'instruction de 5 mois, secteur protégé)
- Novembre 2016 : consultation des entreprises
- **Février 2017 : déménagement du Multi-accueil**
- Avril 2017 : démarrage des travaux
- Avril 2018 : réception des travaux

Logiciel de gestion périscolaire

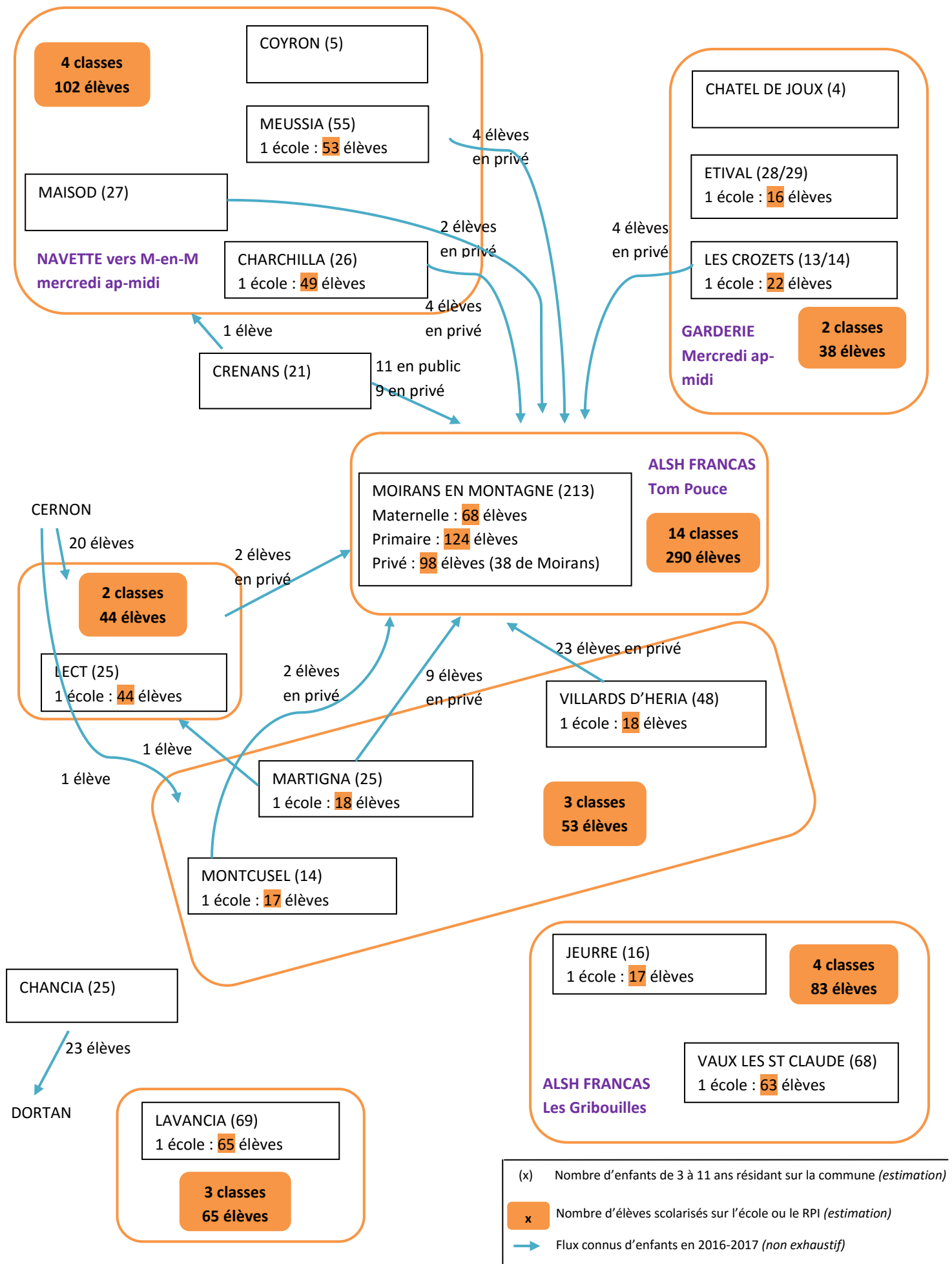
Le SIVOS En Sapey souhaite acquérir un logiciel de gestion sur ces activités périscolaires : cet outil permettrait au SIVOS et aux familles de gérer les inscriptions, la facturation et les paiements en ligne.

Une présentation sera faite mercredi 12 octobre 2016 à 17h dans les locaux de la Mairie de Maisod : les personnes intéressées peuvent y assister.

Alain RIGAUD lève la séance à 20h50

LES ECOLES SUR JURA SUD
Etat des lieux et flux 2016
(non exhaustifs, données 2016-2017)

DOCUMENT DE TRAVAIL
11/10/2016-CM



(x) Nombre d'enfants de 3 à 11 ans résidant sur la commune (estimation)

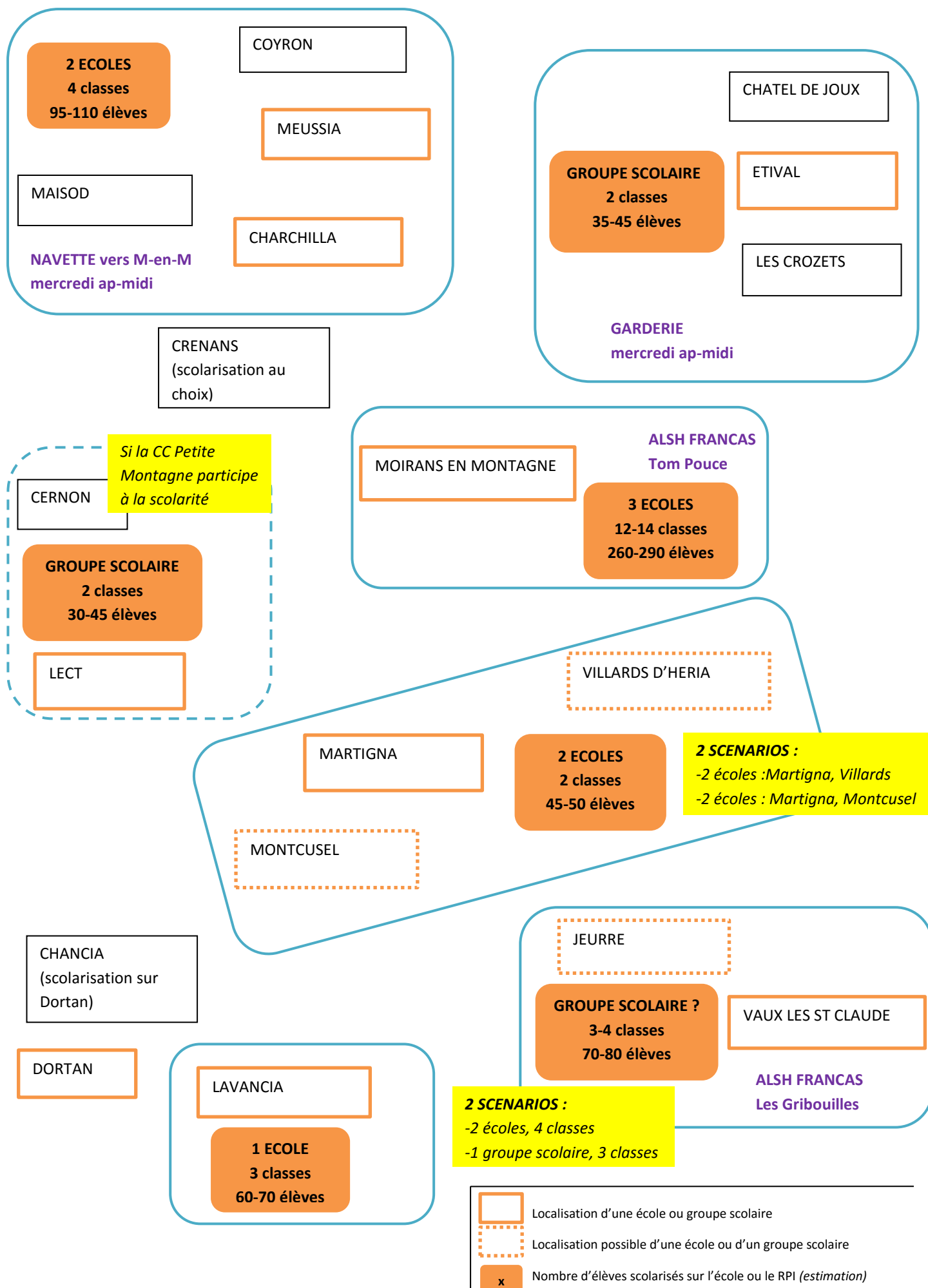
x Nombre d'élèves scolarisés sur l'école ou le RPI (estimation)

→ Flux connus d'enfants en 2016-2017 (non exhaustif)

SCHEMA SCOLAIRE 2020
COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA SUD

(si les effectifs continue de diminuer)

DOCUMENT DE TRAVAIL
 11/10/2016-CM



SCHEMA SCOLAIRE 2026
COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA SUD

DOCUMENT DE TRAVAIL
11/10/2016-CM

3 SCENARIOS :

- Groupe scolaire à Charchilla
- Groupe scolaire à Meussia
- Scolarisation sur Moirans-en-M

GROUPE SCOLAIRE
4 classes
95-110 élèves

COYRON

MAISOD (27)

MEUSSIA

NAVETTE vers M-en-M
mercredi ap-midi

CHARCHILLA

CRENANS
(scolarisation au
choix)

GROUPE SCLAIRE
2 classes
35-45 élèves

CHATEL DE JOUX

ETIVAL

LES CROZETS

GARDERIE
mercredi ap-midi

*Si la CC Petite
Montagne participe
à la scolarité*

CERNON

LECT

GROUPE SCOLAIRE ?
3-4 classes
55-80 élèves

MOIRANS EN MONTAGNE

ALSH FRANCAS
Tom Pouce

3 ECOLES
12-14 classes
260-290 élèves

VILLARDS D'HERIA

MARTIGNA

MONTCUSEL

NOMBREUX SCENARIOS POSSIBLES :

- 2 groupes scolaires distincts : Lect +RPI Martigna Montcusel, Villards d'H
- 1 groupe scolaire commun sur Lect ou Martigna (avec ou sans Villards)
- 2 écoles pour 1 RPI unique (avec ou sans Villards)
- Scolarisation sur Moirans-en-M.

CHANCIA
(scolarisation sur
Dortan)

DORTAN

LAVANCIA

1 ECOLE
3 classes
60-70 élèves

JEURRE

GROUPE SCOLAIRE
3-4 classes
70-80 élèves

VAUX LES ST CLAUDE

ALSH FRANCAS
Les Gribouilles



Localisation d'une école ou d'un groupe scolaire

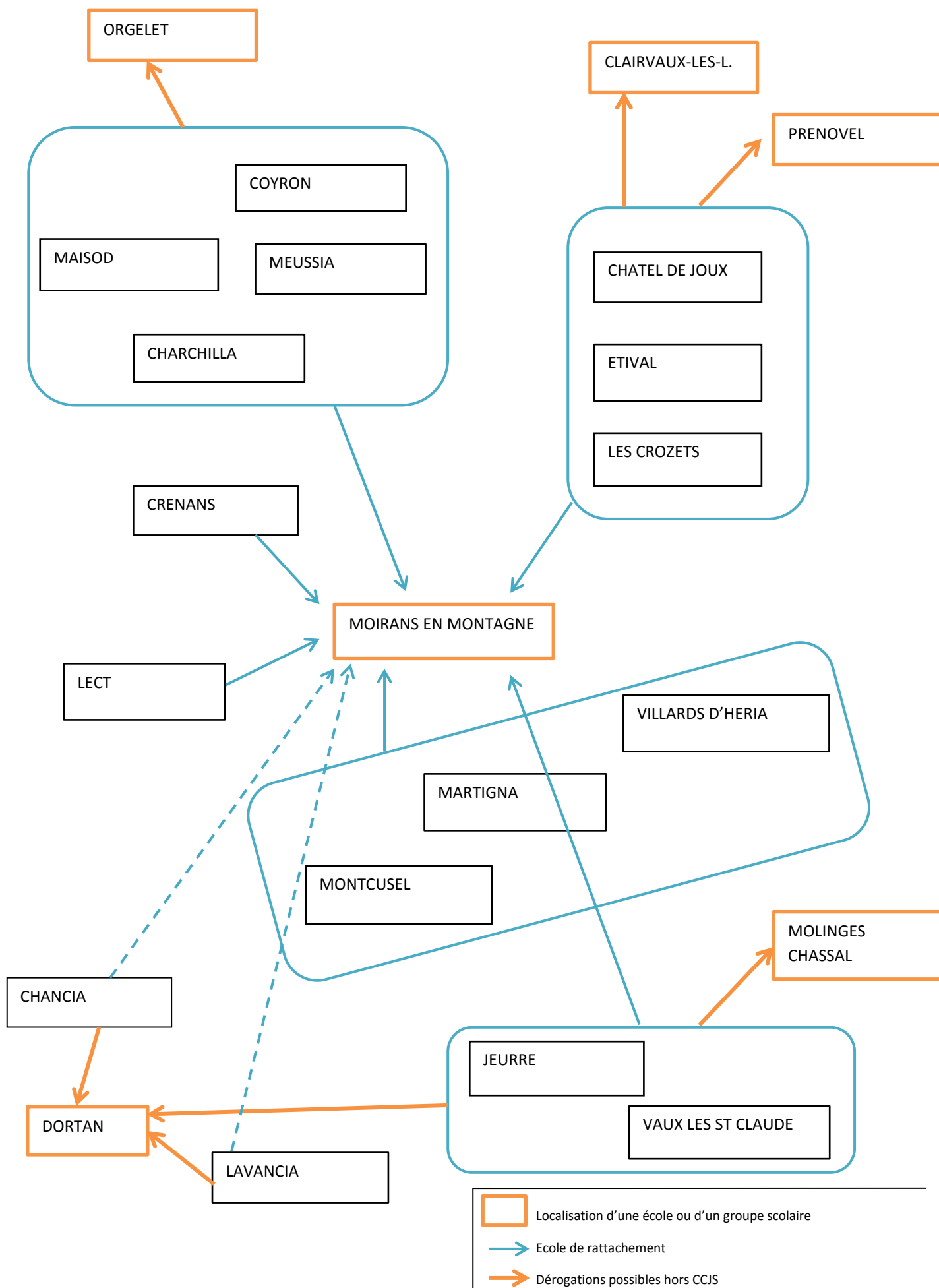
Localisation possible d'une école ou d'un groupe scolaire

x

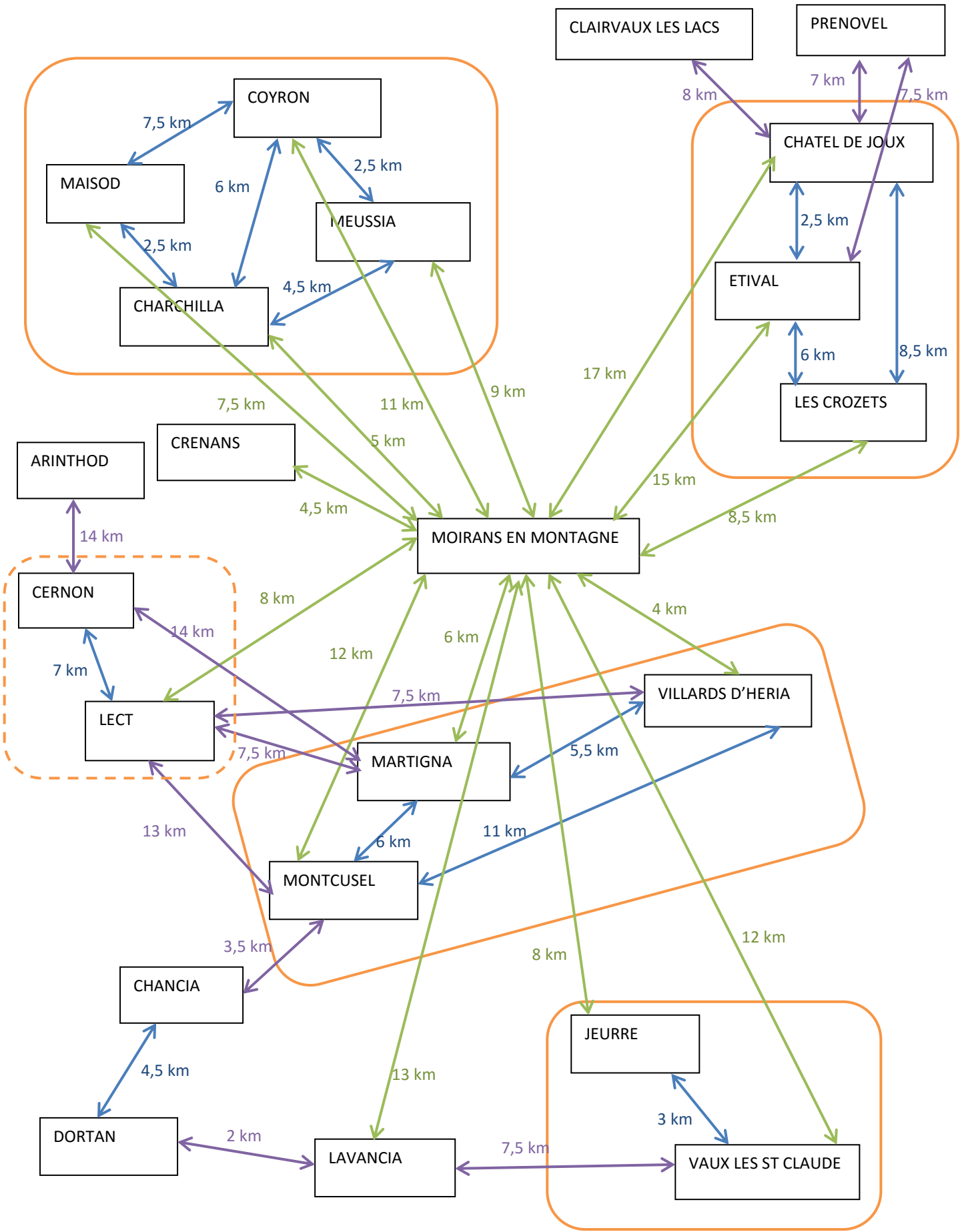
Nombre d'élèves scolarisés sur l'école ou le RPI (estimation)

**SI FERMETURE D'ÉCOLES A PARTIR DE 2020
SCOLARITÉ SUR MOIRANS-EN-M.
ET DEROGATIONS POSSIBLES HORS CCJS**

DOCUMENT DE TRAVAIL
11/10/2016-CM



DISTANCES ENTRE COMMUNES



ETUDE TRANSFERT DES COMPETENCES SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE IMPACTS SUR LE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ET SERVICES ASSOCIES

Impacts pour les agents : changement d'employeur, pas de changement dans le travail

Impacts pour les familles : éventuels changements dans les modalités d'inscription (scolaire, périscolaire) et de facturation (périscolaire), lieu de scolarisation inchangé

Impacts pour les communes : éventuelles mises à disposition d'agents et de petits matériels (entretien), rôle de proximité avec les écoles (à définir site par site)

Impacts pour les SIVOS : disparition

1. RESSOURCES HUMAINES ET COORDINATION

Changement d'employeurs pour les agents travaillant à 100% sur ces compétences

- ⇒ Pas de changement de lieu de travail (sauf volonté de l'agent)
- ⇒ Maintien des contrats et grades repris à l'identique
- ⇒ Maintien des horaires (sauf volonté de l'agent)

Pour les agents ne travaillant qu'une partie de leurs temps sur ces compétences

- ⇒ Convention entre la CCJS et la commune : facturation du temps de travail à la CCJS
- ⇒ Schéma de mutualisation
- ⇒ Prestation de service au coup par coup

PEDT

- ⇒ Pilotage repris par la CCJS
- ⇒ Maintien des partenariats
- ⇒ Implication des communes

Développement d'un service au sein de la CCJS

2. ENTRETIEN DES BATIMENTS

Bâtiments communaux mis à disposition de la CCJS

- ⇒ Convention

Assurances : la CCJS se substitue de droit aux communes et SIVOS

Investissements à charge de la CCJS (travaux, extension, rénovation, etc.) avec fonds de concours des communes concernées

Petit entretien technique assuré par la commune :

- ⇒ Prestation de services par convention : facturation à la tâche ou forfaitaire

Entretien ménage assuré par la CCJS :

- ⇒ Achat des fournitures et livraison sur sites par la CCJS à la demande des agents
- ⇒ Agent (en direct ou mis à disposition)

3. SERVICE SCOLAIRE

Inscription des élèves (avant l'inscription auprès de la direction d'école)

- ⇒ via les mairies (le Maire en tant que représentant de l'Etat) qui transmettront pour information à la CCJS

Achat fournitures scolaires

- ⇒ Achat par la CCJS et livraison sur site

Photocopies et impressions par les écoles

- ⇒ Prise en charge ou non par la CCJS via les Mairies ?

À HARMONISER (et non uniformiser) à échelle CCJS

Conseil d'école

4. SERVICE PERISCOLAIRE

Quand délégation aux Francas, la CCJS se substitue de droit aux communes

- ⇒ Mise à jour des conventions dans le temps

Garderie et activités périscolaires

- ⇒ Maintien des activités « NAP » et des partenariats (PEDT)
- ⇒ Tarifs harmonisés en fonction des activités, site par site (PEDT)
- ⇒ Horaires maintenus en fonction des besoins, site par site (PEDT)
- ⇒ Agent (en direct ou mis à disposition)

Cantine scolaire

- ⇒ Horaires maintenus en fonction des besoins, site par site (PEDT)
- ⇒ Tarifs maintenus en fonction du prestataire, site par site (PEDT)
- ⇒ Agent (en direct ou mis à disposition)

À HARMONISER (et non uniformiser) à échelle CCJS

Modalités

- ⇒ Inscription à la CCJS (mise en place d'un logiciel)
- ⇒ Facturation par la CCJS (mise en place d'un logiciel)

5. SERVICE EXTRASCOLAIRE

Quand délégation aux Francas, la CCJS se substitue de droit aux communes

- ⇒ Mise à jour des conventions
- ⇒ Suivi et échanges à mettre en place au niveau de la CCJS